

Les décisions concernant le Danemark et le Groenland relèvent de leur compétence

Communiqué de presse



Les décisions concernant le Danemark et le Groenland relèvent de leur compétence

Les décisions concernant le Danemark et le Groenland relèvent de la seule compétence du Danemark et du Groenland.

« Le Parlement européen condamne sans équivoque les déclarations de l'administration Trump concernant le Groenland, qui constituent une violation flagrante du droit international, des principes de la Charte des Nations unies et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un allié de l'OTAN. De telles déclarations sont inacceptables et n'ont pas leur place dans les relations entre partenaires démocratiques. »

Hier, les dirigeants du Parlement européen ont exprimé le soutien sans équivoque du Parlement au Groenland et au Danemark. Ils ont également appelé la Commission européenne et les pays de l'UE à définir les modalités d'un soutien concret et tangible au Groenland et au Danemark, dans le respect des principes et du droit de l'UE, du droit international et de la Charte de l'OTAN

Pour en savoir plus : <https://www.europarl.europa.eu/.../ep-group-leaders...>



Les décisions concernant le Danemark et le Groenland relèvent de leur compétence